

Le quorum n'ayant pas été atteint à la réunion du 19 mars 2019, le comité syndical s'est réuni une seconde fois le 28 mars 2019 sous la présidence de Monsieur CABADET.

Présents	17
Représentés	5

Monsieur CABADET remercie les délégués de leur présence et leur propose de débiter la réunion.

*** Désignation d'un secrétaire de séance**

Monsieur SIGNOIRT, Maire de la commune de LA RUE ST PIERRE est élu pour remplir cette fonction.

*** Approbation du compte-rendu de la réunion du comité syndical du 10 décembre 2018**

Monsieur CABADET demande aux délégués s'ils ont des observations à faire sur le compte rendu de la réunion du 10 décembre 2018. *Ceux-ci n'en ayant pas l'approuvent à l'unanimité.*

*** Approbation de l'Ordre du jour**

Approuvé à l'unanimité

I) Présentation et vote du Compte Administratif 2018 - délibérations 002/2019

M. CABADET présente aux délégués, le compte administratif 2018 qui fait ressortir à la section de fonctionnement et d'investissement les résultats suivants :

Section de fonctionnement 2018

Recettes de fonctionnement	794 026.00 €
Dépenses de fonctionnement	841 192.32 €
Résultat exercice – déficit	-47 166.32 €
Résultat antérieur reporté	193 381.69 €
Résultat de clôture année 2018	146 215.37 €

Section d'investissement 2018

Résultat antérieur reporté	10 623.68 €
Résultat de clôture année 2018	10 623,68 €

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, M. CABADET quitte la salle au moment du vote. M SENMARTIN 1^{er} Vice-président du SMIOCE, doyen d'âge, soumet le CA 2018 au vote des délégués. Ceux- ci l'acceptent – **21 délégués pour.**

Après le vote du compte administratif, M. CABADET est de retour dans la salle et poursuit l'ordre du jour.

II) Vote du Compte de Gestion 2018- délibérations 003/2019

Le compte de gestion 2018 de la Trésorerie Principale de Beauvais Municipale dont les résultats sont en concordance avec ceux du compte administratif 2018 est soumis au vote des délégués.

Ceux-ci l'approuvent à l'unanimité.

III) Affectation des résultats de l'exercice 2018 au Budget primitif 2019- délibérations 004/2019

Il est proposé aux délégués de reprendre au budget primitif 2019, les résultats de clôture de l'exercice 2018 tels qu'ils figurent au compte de gestion de la Trésorerie Principale de Beauvais, de la façon suivante :

Section de fonctionnement – Recettes

R002 « excédent de fonctionnement reporté »	146 215.37 €
---	---------------------

Section d'investissement – Recettes

R001 – solde d'exécution positif reporté	10 624 €
--	-----------------

Ceux-ci acceptent à l'unanimité.

IV) Examen du projet de Budget Primitif 2019 et vote- délibérations 005/2019

Monsieur CABADET présente aux délégués le projet de budget primitif 2019 équilibré en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de **1 101 855.37 €** et en dépenses et recettes d'investissement à la somme de **10 624 €** Il leur demande s'ils ont des observations à faire. Ceux-ci n'en ayant pas, il est procédé au vote.

Le projet de BP 2019 est approuvé à l'unanimité.

VI) Retraits de communes – délibérations 006/2019 – 007/2019

Les communes de IVRY LE TEMPLE et PRECY SUR OISE ont demandé leur retrait du SMIOCE.

Monsieur CABADET donne lecture de chaque délibération aux délégués et leur demande si des représentants des communes sont présents.

Mme Jocelyne ROUGEAUX déléguée de la commune de IVRY LE TEMPLE prend la parole. Elle expose le souhait de la commune de se retirer du SMIOCE.

Les demandes sont soumises au vote, les résultats sont les suivants :

IVRY LE TEMPLE	PRECY SUR OISE
2 contre	15 contre
0 abstention	5 abstention
22 pour	2 pour
Retrait accepté	Retrait refusé

Un courrier sera adressé aux maires de ces communes afin de leur indiquer la décision du comité syndical.

VII) Clôture de la régie d'avances – délibérations 008/2019

Monsieur CABADET indique aux membres présents que la régie d'avances créée en 1990 n'a plus d'utilité aujourd'hui puisque tout est payé par mandat administratif. Il propose donc de délibérer pour la clôturer.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de la suppression de la régie d'avances à compter du 28/03/2019

VII) Informations diverses

➤ Délibération du bureau du 07 Mars 2019 votant le tarif de certaines classes de découvertes 2019.

➤ Une rencontre « café-croissant » a été organisée afin de rencontrer et discuter avec Mme CORDIER Nicole, Vice-Présidente du Conseil Départemental chargée de l'éducation, jeunesse et citoyenneté. De nombreux intervenants étaient présents, membres du bureau, de l'académie, enseignants partants, animateurs.

➤ Suite à notre demande de subvention auprès du Conseil Départemental, 30 000€ ont été accordés au SMIOCE pour l'année 2019.

La séance est levée à 18h30

**Compte-rendu du Comité Syndical
 du 12 décembre 2019
 Centre Socioculturel de Clermont**

Le quorum n'ayant pas été atteint à la réunion du 03 décembre 2018, le comité syndical s'est réuni une seconde fois le 12 décembre 2019 sous la présidence de Monsieur CABADET.

- **Étaient présents** : MM GUYARD, CUSSERNE, CABADET, LITTIERE, VONTRON, ROUILLE et JAN MMES LESIEUR, COCU, CHOISNE, BOUDAILLEZ, LAVALETTE
- **Étaient représentés** : MME SANTUNE (pouvoir à A CHOISNE), Mme PERDRIEU (pouvoir à S LITTIERE) et M. BOMMELAER (pouvoir à JP CABADET).

Monsieur CABADET remercie les délégués de leur présence et leur propose de débiter la réunion.

*** Désignation d'un secrétaire de séance**

Mme LESIEUR, déléguée de la commune de GOINCOURT est élue pour remplir cette fonction.

*** Approbation du compte-rendu de la réunion du comité syndical du 28 mars 2019**

Monsieur CABADET demande aux délégués s'ils ont des observations à faire sur le compte-rendu de la réunion du 28 mars 2019. Ceux-ci n'en ayant pas, l'approuvent à l'unanimité.

*** Approbation de l'Ordre du jour**

Approuvé à l'unanimité

I) Débat d'orientations budgétaires – 011/2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2312-1, D 2312-3 et R 2313-8;

Vu le décret 2016-841 du 24 juin 2016 apportant des informations quant au contenu, aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

Conformément à l'article 107 de la loi n° 2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Ayant pris connaissance du rapport d'orientations budgétaires,

Après en avoir débattu ;

Le Conseil Syndical DELIBERE,

ARTICLE 1er : Prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB,

ARTICLE 2 : Dit que le présent rapport sera transmis à Monsieur le Préfet de l'Oise et que, dans les conditions réglementaires, il sera mis à disposition du public.

II) Cotisation 2020 – 012/2019

Monsieur CABADET signale aux membres du bureau que le montant de la cotisation est de 0,37 € et leur suggère d'augmenter ce montant de 1 centime en 2020, soit 0,38 € par habitant.

Ceux-ci acceptent à l'unanimité.

III) Retraits de communes – 013/2019 – 014/2019 – 015/2019

Les communes de PRECY SUR OISE, ESCHES et JAULZY ont demandé leur retrait du SMIOCE. Monsieur CABADET donne lecture de chaque délibération aux délégués et leur demande si des représentants des communes sont présents.

Madame BOUDAILLIEZ déléguée de la commune de PRECY SUR OISE prend la parole. Elle expose le souhait de la commune de Precy sur Oise de se retirer du SMIOCE.

Ceux-ci sont soumis au vote, les résultats sont les suivants :

PRECY SUR OISE	ESCHES	JAULZY
2 contre	14 contre	14 contre
0 abstention	1 abstention	1 abstention
13 pour	0 pour	0 pour
Retrait accepté	Retrait refusé	Retrait refusé

Un courrier sera adressé aux maires de ces communes afin de leur indiquer la décision du comité syndical.

IV) Convention de renouvellement de la ligne de trésorerie – 016/2019

La convention avec le Crédit Agricole Brie Picardie a expiré fin Septembre 2019, une proposition de renouvellement a été demandée auprès de cet organisme bancaire mais pour un montant de 150 000€ sur 9 mois. Celui-ci a répondu favorablement à notre demande. Cette ligne de trésorerie permet de financer les acomptes, de plus en plus nombreux, demandés par les directeurs des centres d'hébergement et plus récemment par la SNCF.

Les participations des séjours sont réclamées au moment du départ des classes, le SMIOCE n'a donc pas assez de trésorerie pour faire face à toutes ces dépenses.

Le Comité syndical après en avoir délibéré,

Confère toutes délégations utiles à Monsieur Jean-Paul CABADET, Président, ou un vice-président pour la réalisation de la ligne de trésorerie telle qu'elle a été présentée, l'apport des garanties prévues, la signature des contrats de prêts à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

V) modification du régime indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise Engagement Professionnel (RIFSEEP). – 017/2019

Monsieur le Président présente à l'assemblée le projet de modification du RIFSEEP actuel. La modification concerne l'article 6 – Modalités de maintien ou de suppression. Le comité technique a donné son avis favorable lors de la cession du 10/10/2019, Monsieur Le Président propose donc de voter la validation du nouveau RIFSEEP.

L'assemblée accepte à l'unanimité.

VI) Suppression d'emplois et tableau des effectifs – 018/2019

Afin de mettre à jour le tableau des emplois du SMIOCE, Monsieur le Président propose à l'assemblée la suppression des postes vacants. A savoir, 1 poste d'attaché, 1 poste de rédacteur, 2 postes d'adjoints administratif principal 2^{ème} classe, 1 poste d'adjoint administratif et un poste d'adjoint technique territorial et ainsi mettre le tableau des effectifs à jour.

Le Conseil syndical, l'exposé de Monsieur le Président entendu, approuve à l'unanimité

VII) Indemnité de conseil du receveur Municipal. M DESCAMPS – 019/2019

Monsieur le Président annonce à l'assemblée le départ de Monsieur METAIS receveur municipal, en avril dernier. Celui-ci a été remplacé par Monsieur DESCAMPS, il faut donc délibérer pour l'attribution de l'indemnité de conseil.

L'assemblée accepte à l'unanimité.

VIII) Admission en non valeur des créances irrécouvrables – 020/2019

Les services de la Trésorerie de Beauvais nous ayant transmis un état de présentation et admission en non-valeur Monsieur CABADET donne lecture des titres concernés et demande aux délégués d'admettre en non-valeur les titres suivants :

A l'article 6541 typé « non-valeur », créances irrécouvrables :

An 2010	An 2011	An 2012	An 2013	An 2016	An 2017	TOTAL
T-210 : 27,27 €	T-101 : 27,55 €	T-175 : 33 €	T-151 : 43,51 € T-113 : 140,80 €	T-69 : 41,45 €	T-99 : 0,2 € T-64 : 0.59€	314.37€

A l'article 6542 typé « ordinaire », créances éteintes :

An 2011	TOTAL
T-94 : 29,49 €	29.49 €

IV) Régularisation de déficit sur régie d'avances n°70 – remise gracieuse – 021/2019

Monsieur le Président indique à l'assemblée que lors de la clôture de la régie, un déficit inexpliqué de 165.56€ a été constaté. Mme Estelle BRAVO étant régisseuse, sa responsabilité est engagée. Celle-ci a donc demandé le 22/10/2019 par courrier une demande de remise gracieuse.

Monsieur CABADET propose à l'assemblée d'émettre un avis favorable a sa demande et ainsi de supporter le déficit

Le Conseil syndical, les exposés de Monsieur le Président et Mme Estelle BRAVO entendus, approuve à l'unanimité

VII) Tarifs classes de découvertes 2020– délibération 022/2018

Les tarifs de certaines classes de découvertes joints en annexe sont proposés aux délégués qui les acceptent.

VIII) Informations diverses

➤ Monsieur Le Président indique à l'assemblée avoir reçu un courrier de la Trésorerie de Beauvais Municipale concernant la restitution du contrôle hiérarchisé de la dépense pour l'année 2018. Il en résulte que les règles de mandatement sont bien maîtrisées et correctement appliquées.

➤ Le mode d'attribution de l'aide SMIOCE 2020 a été revue en réunion de Bureau.

- Pour 2020 l'aide sera de 4.5€ par enfant par nuitée pour les classes de neiges et 2.50€ par nuitée et par enfant pour les autres classes

La séance est levée à 19h00.